

COMPTES RENDUS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012

Le treize avril deux mille douze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROEULX s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert DESPRES, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. DESPRES - LEMOINE - LANDRAGIN - Mme DOUCEMENT - MM. STIEN - VERRIEZ - VANGHELLE - Mme CONSILLE - Mme DENIZON - MM. CAUDRON - DIENIS - Mmes GUISGAND - VILAIN - BAUDOUX

Excusés :

M. ANTIDORMI	
M. DENTZ	
M. QUIQUEMPOIX R	(Procuration à Mme CONSILLE)
M. DUPONT	(Procuration à M. LANDRAGIN)
M. LEFEBVRE	(Procuration à M. LEMOINE)
Mme BARBET	(Procuration à Mme DOUCEMENT)
M. QUIQUEMPOIX B	
M. SIMON	(Procuration à M. CAUDRON)

M. LEMOINE est désigné secrétaire de séance

Jury criminel - Formation de la liste pour 2013

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort public à partir de la liste électorale de 9 électeurs qui formeront la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2013

ORDRE DU JOUR

1) Présentation du programme « BOREAL » engagé par le SIAVED.

Les services du SIAVED présentent aux élus le programme intitulé « BOREAL » relatif à l'amélioration de la gestion des déchets.

Le périmètre concerné par la mise en œuvre dudit programme est composé de 11 intercommunalités représentant 212 communes pour un total de 574.848 habitants.

L'objectif visé sur une échéance de 5 années, est d'une part de réduire la toxicité des déchets, et d'autre part d'en réduire la masse de 7%, soit 28kg/habitant/an, ce qui, selon les estimations, contribuerait à faire réaliser aux collectivités une économie de l'ordre de 4,5 millions d'euro.

Pour atteindre cet objectif, 29 fiches actions ont été réalisées et portent sur différents thèmes permettant de s'orienter vers une gestion plus maîtrisée des déchets, dont :

- Le comportement des achats afin d'influencer le consommateur au départ de la chaîne.
- Edition d'un guide sur la gestion des encombrants.
- Remise en service de la consignation du verre.
- Inciter au compostage.
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.
- Instaurer un « Stop pub » dans les boîtes aux lettres.
- Inviter l'utilisateur à consommer l'eau du robinet.
- Agir sur la prévention des déchets au sein même des collectivités.
- Améliorer la gestion des déchets dangereux des ménages et ceux des entreprises.

2) Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal des 2 et 30 mars 2012.

Ils sont approuvés dans leur intégralité.

3) Compte Administratif et Compte de Gestion 2011 de la Commune.

- Compte administratif 2011 de la Commune

Le Compte Administratif 2011 de la Commune, présenté par Monsieur le Maire qui a quitté la salle au moment du vote, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal,

En exercice	: 22
Présents	: 14
Votants	: 18
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Chaque membre est en possession d'un exemplaire du compte administratif 2011 de la Commune

*Délibération
n° 09/2012* – **Compte de gestion 2011 de la Commune**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte paraît régulier.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2011.

*Délibération
n° 10/2012*

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2011.

Vu le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011 représentant un excédent de 591.786,39 €uros qu'il convient d'affecter,

Délibère,

Décide de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 comme suit : 591.786,39 €uros affectés en réserves à la section d'investissement au compte 1068 pour autofinancement complémentaire.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2012.

5) Vote des taux des 3 taxes communales.

Vu l'augmentation régulière des charges de fonctionnement due à l'évolution croissante du coût de la vie, à la multiplication des services rendus à la population et aux transferts de charges vers les collectivités,

Vu la stagnation des dotations de l'Etat, et les futures pertes de ressources générées par la réforme de la Taxe Professionnelle,

Le Conseil Municipal,

Afin de préserver les ressources budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité,

Décide d'appliquer aux taxes d'habitations et foncières un coefficient de variation proportionnelle égal à 1,009494 qui donnera les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	:	16,07 %
- Taxe Foncière Bâtie	:	21,11 %
- Taxe Foncière Non Bâtie	:	73,12 %

Résultats du vote :

En exercice	:	22
Présents	:	14
Votants	:	19
Pour	:	19
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Délibération
n° 11/2012

6) Vote des subventions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer les subventions suivantes, sachant que chaque élu membre d'un bureau de l'une des associations n'a pas pris part au vote de la subvention de l'association concernée :

SUBVENTIONS SOCIETES LOCALES	En Euro
Amicale des Anciens Elèves de ROEULX	1 793
Coop. Ecole Publique Condorcet	1 060
Coop. Ecole Publique Langevin	630
Coop. Ecole Maternelle Curie	448
Coop. Ecole Maternelle Pasteur	561
Association ACPG-CATM Section de ROEULX	361
Amicale des Sapeurs Pompiers de ROEULX	371
Amicale du Personnel Communal de ROEULX	306
Club des Supporters de ROEULX	219
Association "Entraide et Solidarité"	1 040
Association des Chasseurs de ROEULX	64
Club "Détente et Loisirs" de ROEULX	270
Crématistes de ROEULX	122
Amicale des Donneurs de Sang de ROEULX	131
Secours Populaire de ROEULX	590
Les Restos du Cœur	216
Après-midi récréatif	114
Office Municipal des Sports de ROEULX	1 145
Athlétic Club de Roelux	368
Cyclo Club de Roelux	1 398
Tennis Club de Roelux	3 856
Pétanque Roelquoise	744

Racing Club de Roeux	2 966
Gymnastique Féminine	1 776
Karaté Club de Roeux	1 876
Volley Ball Club de Roeux	3 289
Société Tir "La Mouche"	632
Club Historique	181
Batterie Fanfare de Roeux	758
Holdem Poker Roeux	100
Association des résidents et amis de l'ADGV	100

SUBVENTIONS SOCIETES DIVERSES	
Comité Amiante Prévenir et Réparer	75
Association Secrétaires de Mairie	156
F.L.A.S.E.N -LILLE	20
Association Française des Myopathies	30
Association Française des Sclérosés en plaque	30
Association des parents d'enfants déficients auditifs RONCHIN	30
Association des Paralysés de France	30
Ligue contre le Cancer - Comité du Nord	30
Union des Aveugles et déficients visuels du Nord	20
Institut Pasteur - LILLE	20
Association Familiale Papillons Blancs - DENAIN	62
Sté Colombophile Local Unique	199
Comité Régional NORD FSGT VALENCIENNES	20
Foyer Socio-éducatif CES LOURCHES	140
Association Parents d'Elèves Lycées Jules Mousseron DENAIN	100
Association Parents d'Elèves Collège Voltaire LOURCHES	100
Amicale des Anciens Elèves Lycée KASTLER	100
Amicale des parents d'élèves du Collège de l'Ostrevant	15
Collège de l'Ostrevant	30
Printemps Culturel du Valenciennois	747
Association "Musée de la Résistance en Zone Interdite"	54
Association Nationale Anciens Combattants de la Résistance	50
Association Iris Environnement	4000

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2012
Allez Denain (Course Cycliste)	2407
Coopérative de l'Ecole CONDORCET (USEP)	384
Coopérative de l'Ecole LANGEVIN (USEP)	324
Coopérative de l'Ecole CONDORCET	300
Coopérative de l'Ecole LANGEVIN	300
Coopérative de l'Ecole CURIE	300
Coopérative de l'Ecole PASTEUR	300
Amicale Anciens Elèves de Roeux (démarrage Modern Jazz)	150
Amicale du Personnel Communal	100
Grand Prix de Denain	150

SUBVENTIONS DIVERSES MANIFESTATIONS	
La Mouche (festivités de juillet)	109
Société Colombophile Local Unique (14 juillet)	109
Amicale des Anciens Elèves de Roeux (ducasse)	109
Club des Supporters Roeuxois (Ducasse)	109
La Pétanque Roeuxoise(Ducasse)	109
La Mouche (ducasse)	109
Section Loisirs Créatifs Amic. Anc. Elèv. Roeux (banq. Anciens)	150

Délibération
n° 12/2012

7) Attribution des enveloppes financières pour les fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote comme suit les enveloppes financières attribuées aux écoles publiques pour les fournitures scolaires

Ecole	Effectif	Fournitures	
		Mt / Elève	Total
Condorcet	163	43,00 €	7 009,00 €
Langevin	100	43,00 €	4 300,00 €
Curie	71	32,00 €	2 272,00 €
Pasteur	89	32,00 €	2 848,00 €
TOTAL	423		16 429,00 €

8) Vote du budget primitif 2012 de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions qui lui sont faites pour le prévisionnel du Budget Primitif de la Commune,

Vote à l'unanimité le Budget Primitif 2012 de la Commune comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2.556.589,00 €uros
- Section d'Investissement : 2.327.580,00 €uros

Chaque membre du Conseil est en possession d'un exemplaire du Budget Primitif 2012.

Délibération
n° 13/2012

9) Mise à disposition ponctuelle de la salle des fêtes aux associations locales en semaine – Fixation du tarif.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de demandes émanant d'associations locales pour occuper ponctuellement la salle des fêtes en semaine afin d'y étendre leurs activités.

L'utilisation des installations représente pour la collectivité un coût supplémentaire de fonctionnement (fluides, nettoyage, etc. ...), et la délibération n°44/2011 du 18 novembre 2011 ne prévoit pas de tarification pour une utilisation en semaine.

Le Conseil municipal est invité à fixer un tarif de location de la salle des fêtes pour les demandes ponctuelles des associations locales du mardi au jeudi, sachant que les locations du week-end ne permettent pas de mise à disposition les lundi et vendredi,.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Fixe comme suit, à compter du 1^{er} mai 2012, le tarif de mise à disposition journalière de la Salle des Fêtes aux associations locales :

- 100 € la journée pour la salle non chauffée
- 120 € la journée pour la salle chauffée

Dit que pour cette location, il ne sera réclamé ni acompte ni caution au bénéficiaire. Précise :

- que la mise à disposition ne pourra se faire que les mardi, mercredi et jeudi, et uniquement en cas de disponibilité de la salle.
- Chaque association locale bénéficiera d'une mise à disposition gratuite d'une journée en semaine dans l'année pour un besoin occasionnel.

Délibération
n° 14/2012

10) Avenant de transfert au marché passé avec la SARL URBYCOM pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du 28 mars 2008 attribuant le marché à procédure adaptée, d'un montant de 19.300,00 € HT. soit 22.886,80 € TTC, à la SARL URBYCOM à Servins (62), relatif à la mission des études pour la réalisation du PLU

Le Bureau d'Etudes URBYCOM s'est engagé dans un processus de réorganisation dans lequel toute son activité, ainsi que son fonds de commerce, a été cédé au Bureau d'Etudes SAS URBYCOM Aménagement et Urbanisme.

Dans le cadre exclusif de ce contrat, la SARL URBYCOM souhaite transférer tous ses droits et obligations du Bureau d'Etudes URBYCOM à la SAS URBYCOM Aménagement et Urbanisme.

Le présent avenant a exclusivement pour objet de prendre acte de ce transfert, toutes les clauses et conditions du contrat initial, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées, de même que le montant total du marché.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avenant à passer avec le Bureau d'Etudes SAS URBYCOM Aménagement et Urbanisme,
Accepte cet avenant,
Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération
n° 15/2012

11) Accueil du spectacle « sur la trace du pinceau » - Accord contractuel à passer avec le Printemps Culturel.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux représentations du spectacle de la Compagnie Empreinte « sur la trace du pinceau » seront accueillies à la Salle des Fêtes de Roeulx le jeudi 10 mai 2012 en direction des enfants des écoles publiques.

A cet effet, Monsieur le Maire présente un accord contractuel à passer avec le Printemps Culturel du Valenciennois, sis 23 rue Paul Eluard à DOUCHY les MINES (59282), portant sur l'accueil de ce spectacle pour un coût de 5.307,00 €.

Ce spectacle peut bénéficier de l'aide à la diffusion du Conseil Général pour un montant de 1.400,00 €, soit un coût total à charge de la commune de 3.907,00 €.

Le Conseil Municipal,
Accepte l'accord contractuel à passer avec le Printemps Culturel du Valenciennois pour l'accueil des deux représentations du spectacle de la Compagnie Empreinte « sur la trace du pinceau ».

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Sollicite l'aide à la diffusion auprès du Conseil Général du Nord

Délibération
n° 16/2012

12) Animation de la Fête au Village du dimanche 27 mai 2012 – Contrat d'engagement à passer avec l'orchestre André MOULIN.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer un contrat d'engagement avec l'orchestre André Moulin pour assurer l'animation de la Fête au Village qui se déroulera le dimanche 27 mai 2012.

Le Conseil Municipal,
Vu le contrat d'engagement n°2751 à passer avec l'orchestre André Moulin d'un montant net de 500 € (cinq cent euro),
Après en avoir délibéré,
Accepte ce contrat,
Autorise Monsieur le Maire à le signer

Délibération
n° 17/2012

13) Animation du Banquet des Anciens du dimanche 7 octobre 2012 – Contrat d’engagement à passer avec Mr CAMBELIN, employeur de l’orchestre MELODY.

Monsieur le Maire propose à l’assemblée de passer un contrat d’engagement avec Monsieur CAMBELIN, employeur de l’orchestre MELODY, pour assurer l’animation du Banquet des Anciens qui se déroulera le dimanche 7 octobre 2012.

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat d’engagement à passer avec Monsieur CAMBELIN employeur de l’orchestre MELODY, d’un montant net de 550 € (cinquant cinquante euro),

Après en avoir délibéré,

Accepte ce contrat,

Autorise Monsieur le Maire à le signer

Délibération
n° 18/2012

14) Sinistre « tempête » du 5 janvier 2012 – Acceptation du règlement par les Mutuelles du Mans Assurances.

Monsieur le Maire rappelle le sinistre du 5 janvier 2012 au cours duquel, en raison de vents violents ayant sévi sur la région, diverses toitures ont subi des dommages s’élevant à 1.933,93 € TTC.

Dans le cadre de l’assurance de la collectivité, les Mutuelles du Mans proposent le remboursement de ces dégâts, pour un montant de 1.533,93 €, compte tenu de la déduction de la franchise de 400 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte le règlement d’un montant de 1.533,93 €.

Délibération
n° 19/2012

15) Sectorisation des écoles maternelles de la Ville de Roelux.

Monsieur le Maire rappelle que l’affectation d’un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l’enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l’établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Les communes possédant plusieurs écoles maternelles et élémentaires établissent une sectorisation scolaire. Le territoire communal est découpé en plusieurs secteurs. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l’école située dans leur secteur.

Avant la Loi n°2004-809 du 13 août 2004, la définition des secteurs scolaires relevait de la seule compétence du Maire, agissant au nom de l’Etat, désormais elle doit être fixée par délibération du Conseil Municipal. Le maire affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la sectorisation.

Au vu d’une part des nouvelles constructions engendrées par l’extension de l’urbanisation au sud-ouest de la commune, et d’autre part du déséquilibre qui se crée au sein des effectifs des deux écoles maternelles, Monsieur le Maire invite l’assemblée à redéfinir le découpage des secteurs à prendre en compte pour l’inscription des enfants en maternelle dès la rentrée scolaire 2012-2013.

Le Conseil Municipal,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de l’Education Nationale et notamment l’article L212-7,

Considérant qu’il convient d’établir une nouvelle sectorisation des écoles maternelles,

Affecte comme suit les secteurs pour l'inscription des enfants dans les écoles maternelles :

SECTEUR N°1 : ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE

Rue Jean Lebas, rue Arthur Lamendin, rue Jean Jaurès (du n° 1 à 113 et du n° 2 à 128), rue de la République, cité E. D. F. Gros Caillou, rue Avilla Gernez, rue Auguste Loock, rue Séraphin Cordier, rue de la Gare, rue Gabriel Péri, rue Louis Fontaine, rue Paul Bert, rue de l'Egalité, cité Galliéni, rue du 8 mai 1945, rue Romain Rolland, rue Paul Vaillant Couturier, rue Henri Barbusse, rue du 11 novembre, cité Evrard Florent, chemin des prés, résidence Pablo Picasso, résidence Félix Olejniczak, rue Carnot, rue Voltaire, rue Emile Zola jusqu'à la place, rue Henri Durre jusqu'à l'intersection avec la rue Emile Zola, rue Condorcet jusqu'au logement de fonction de l'Ecole Condorcet.

SECTEUR N°2 : ECOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR

Rue Ghesquière, rue Gilbert Cotte, rue Emile Zola, rue Henri Durre, Chemin des Wareschaix, rue Condorcet, rue Roger Salengro, rue Pierre Brossolette, rue Max Dormoy, rue Jean Jaurès prolongée (du n°115 à 127 et du n° 130 à 208), rue Léo Lagrange, rue Raoul Briquet, rue Louise Michel, rue du 19 mars 1962, rue Jean Rostand, rue Salvatore Allende, Résidence Elsa Triolet, Résidence Paul Eluard, rue Albert Camus, rue Jacques Prévert, rue Pierre Bachelet, rue de la Cense aux Mômes.

Délibération
n° 20/2012

16) Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables.

Conformément au Décret n°98-1239 du 29 décembre 1998, Monsieur le Trésorier Payeur Général transmet pour avis à la collectivité une demande d'admission en non valeur d'une location de salle, titre de recette n°22 établi au cours de l'exercice 2009 à l'encontre de Mme BOUTEMY Chantal pour un montant de 185,00 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les démarches infructueuses effectuées par les services de la Trésorerie pour l'encaissement de ce produit,

Emet un avis favorable à l'admission en non valeur qui lui est présentée